

## Moins d'ISF est bon pour le cœur

*La Fondation Cœur et Artères mène à l'approche de la rentrée une campagne d'information au sujet de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. La loi TEPA permet depuis 2007 des possibilités de défiscalisation pour un don réalisé aux Fondations Reconnues d'Utilité Publique. Cette disposition est maintenue dans le nouveau projet de loi 2011 ! Ce système pourrait permettre de faire cette année un pas de plus contre les maladies cardiovasculaires...*

### Dans « ISF », il y a aussi « solidarité » !

Par l'adoption de la loi de finances rectificative du 6 juillet, les assujettis dont le patrimoine est inférieur à 1,3 million d'euros sont désormais totalement exonérés et n'ont plus de déclaration à réaliser. Et pour les autres assujettis, la déclaration de l'ISF est repoussée cette année du 15 juin au 30 septembre 2011. Cependant, un dispositif important est conservé : les assujettis peuvent toujours bénéficier d'une réduction de leurs impôts égale à 75% du montant des versements effectués, dans la limite de 50 000€ ! Le versement peut être dédié à une Fondation reconnue d'utilité publique, c'est ce qu'on appelle communément : « l'ISF don ». Réel outil philanthropique unique en France, l'ISF don n'est pourtant pas suffisamment connu. Il permet pourtant de transformer son impôt en réel geste du cœur.

### Pourquoi choisir la Fondation Cœur et Artères ?

Les maladies cardiovasculaires ne se voient pas, on en souffre en silence. Diabète, obésité, insuffisance cardiaque, sont des maladies qui pèsent lourdement dans le quotidien. Elles sont aujourd'hui la 1<sup>ère</sup> cause de mortalité dans le monde. On constate que ces maladies nous concernent tous, de prêt ou de loin...Alors pourquoi ne pas agir et se mobiliser auprès de la Fondation Cœur et Artères ? La Fondation Cœur et Artères consacre toute son énergie à l'espoir thérapeutique que représente la recherche médicale. Avec 40 programmes de recherche soutenus depuis sa création en 2005, elle souhaite cette année relever de nombreux défis qui ne verront le jour que grâce à ses donateurs. Elle souhaite notamment soutenir un nouveau programme de recherche spécifique sur l'arrêt cardiaque, lequel sera financé grâce à la collecte de dons 2011.

Les arrêts cardiaques font chaque année encore 50 000 victimes en France. Chaque jour, ce sont donc plus de 100 personnes qui meurent des suites d'un arrêt soudain du cœur...Soutenue par de grands sportifs comme **Thierry Henry** et **Samuel Eto'o**, la Fondation Cœur et Artères a pour ambition de soutenir les meilleurs équipes de recherche pour mieux comprendre le cœur et sauver toujours plus de vies.

C'est par ce soutien à l'excellence des équipes de recherche que la Fondation et ses donateurs jouent un rôle clé pour la santé de tous !

Plus d'informations sur : [www.fondacoeur.com](http://www.fondacoeur.com)

**Période de versement :**

Les personnes assujetties à l'ISF ont **jusqu'au 30 septembre 2011** pour réaliser un don ISF. Pour être sûr de recevoir votre reçu fiscal à temps, faites parvenir votre don de préférence avant le 15 septembre.

**Exemples :**

- En faisant un don de 5 000€ à la Fondation Cœur et Artères, vous déduisez 3 750€ de votre ISF, et vous investissez concrètement dans une cause qui vous tient à cœur.
- Si vous payez 3 000€ d'ISF, réduisez votre ISF à 0 € en faisant un don de 4 000€ à la Fondation Cœur et Artères !

**Où adresser son don :**

- *Par chèque* à l'ordre de la Fondation Cœur et Artères  
Fondation Cœur et Artères  
96 rue Nationale  
59000 Lille

OU

- sur internet : [www.fondacoeur.com](http://www.fondacoeur.com),  
par virement bancaire ou en téléchargeant le coupon-don ISF 2011

**Pour toute information** : 03 28 16 92 00